

## Thème : La faute inexcusable

**Date :** Vendredi 04 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

**Lieu :** Bourges

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Être informé du tout dernier état du droit positif
- Être avisé des évolutions de lege ferenda de la matière

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

1. Économie générale du droit des risques professionnels et de la faute inexcusable
2. Conditions et régime de la faute inexcusable
3. Contentieux de la majoration du taux AT/MP

#### ➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et échanges avec les participants

- **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Julien BOURDOISEAU, Doyen de la Faculté de droit de Tours, expert chargé de l'indemnisation amiable des victimes du Médiateur et de la Dépakine

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-eco.fr](http://www.avocats-eco.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.